



Date de mise en ligne : 4 décembre 2025

**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION  
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

**28 NOV. 2025**

Par décision municipale n° **DP 94078 25 00155** du

Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à

Domicilié (e) Monsieur LESUEUR JEAN LOUIS  
200 B RUE DE PARIS  
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

En vue de la réalisation : Dans le cadre du programme d'isolation de façade mené par SNCF Réseau, remplacement des vitrages actuels par de nouveaux vitrages acoustiques. Les menuiseries en bois blanc simple vitrage seront remplacées par des menuiseries en PVC blanc  
Mode de pose : méthode de rénovation. Prévoir la dépose des menuiseries existantes si ces dernières sont posées en rénovation

Sur un terrain sis 200 B RUE DE PARIS  
Cadastré AH506

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le **28 NOV. 2025**

Pour le Maire, par délégation,  
La 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,

Rajae EL MERNISSI



**PROCES-VERBAL**

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,

Nous soussigné,

Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que

l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 25 00155** du

a été affichée en Mairie du

au

conformément aux textes en vigueur.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,